Annexe

Annexe XXXVIII au Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau
Questionnaire annuel rempli et communiqué par les C.P.A.S.

RAPPORT RELATIF AU FONDS SOCIAL

C.P.A.S. DE .....

EXERCICE .....

Coordonnées de la personne de contact attitrée au Fonds social de l'eau au sein de votre C.P.A.S. :

Nom : .....

☐ : .....

☐ : .....

1. Données chiffrées à fournir par le C.P.A.S. :

a) Nombre de personnes bénéficiant du droit à l'intégration sociale sur le territoire de votre commune en date du 31/12/..... : _____

b) Nombre de demandes d'intervention introduites par votre C.P.A.S. pour l'exercice ..... en faveur :

Une personne en défaut de paiement après le délai de la mise en demeure	
Une personne hors défaut de paiement visé au point précédent	
TOTAL	

c) Parmi les personnes en difficulté de paiement, combien sont dans une situation récurrente d'années en années ?

- 2 années consécutives : .....
- 3 années consécutives : .....
- 4 années consécutives ou plus : .....

d) Combien de dossiers ont fait l'objet de refus d'octroi du Fonds social de l'eau et pour quel(s) motif(s) ?

Disponible suffisant dans le chef du bénéficiaire ou certains postes du budget excessifs	
Manque de collaboration, mauvaise volonté manifeste de la personne, ne fait pas les démarches demandées	
Facture sur base d'une estimation de la consommation	
Renvoi vers la médiation de dettes, le RCD ou la guidance budgétaire si le CPAS constate un endettement global	
Autres	
TOTAL	

2. Informations complémentaires pour l'évaluation et l'amélioration du fonctionnement du Fonds social de l'eau

Dans le cadre de votre fonctionnement interne, pourriez-vous nous communiquer une estimation du nombre moyen d'heures prestées par vos services sur le mois pour le Fonds social de l'eau ?

3. Remarques - suggestions :

a) Sur le droit de tirage :

---

b) Sur la gestion et l'utilisation du Fonds d'améliorations techniques :

---

c) Autres :

Le Secrétaire, Le Président,

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2017 modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau en ce qui concerne le Fonds social de l'eau.

Namur, le 23 février 2017.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire,
de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO